

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE RICHEBOURG
YVELINES

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER · PC N° 078 520 21 M 0002

Destinataire du courrier :

Monsieur Rafael LEIRAS
2, Sente des Bourgeonnets
78550 RICHEBOURG

Objet : Annulation avant arrêté de décision du Permis de Construire à la demande expresse des pétitionnaires.

Monsieur,

Vous avez déposé en date du 15/01/2021 un dossier de demande de Permis de Construire pour la construction d'une maison individuelle avec garage en sous-sol ; l'aménagement de clôtures, sis 22 bis, Rue de Bourgeonnets à RICHEBOURG.

Le 28/05/2021, la commune de RICHEBOURG atteste par le présent courrier la réception de votre requête de classement sans suite du dossier susvisé, reçu par voie postale dans notre service.

En conséquence de cette demande, votre Permis de Construire est **ANNULÉ** et **classé sans suite**. Vous ne pourrez donc pas effectuer les travaux déclarés et concrétiser votre projet.

Vous trouverez, en pièce-jointe à cette présente lettre, les exemplaires de votre dossier, un exemplaire étant conservé dans notre service pour nos archives.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

À Richebourg, le 14 juin 2021

**le Maire-adjoint,
Pour le Maire et par délégation,**

Julien GRENOT

